





ANNEXE 1 Modèle indicatif à l'usage des États Membres concernant l'examen de l'état de mise en œuvre nationale dans la perspective du Forum

Le présent modèle est fondé sur celui qui a été élaboré en vue de la préparation des examens régionaux du Pacte. Toutefois, les références spécifiques à ces examens ont été supprimées.

Ce modèle ne comporte pas de section spécifiquement consacrée aux principes directeurs du Pacte mondial. Les États Membres sont toutefois invités à examiner la manière dont les dix principes directeurs du Pacte mondial (priorité à la dimension humaine, coopération internationale, souveraineté nationale, primauté du droit et garanties d'une procédure régulière, développement durable, droits de l'homme, prise en compte de la problématique femmes-hommes, adaptation aux besoins de l'enfant, approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics, et approche mobilisant l'ensemble de la société) sont pris en compte dans leurs politiques et pratiques. On trouvera des orientations relatives à la mise en œuvre de ces principes à l'adresse <https://migrationnetwork.un.org/core-working-group-22-gcm-national-implementation-plans>.

En outre, ainsi qu'il est précisé dans le préambule du Pacte mondial, les migrants et les réfugiés sont des groupes distincts régis par des cadres juridiques différents. Le Pacte mondial porte sur les migrants et présente un cadre de coopération qui traite de la migration sous tous ses aspects. Les rapports sur la mise en œuvre du Pacte mondial devront donc se concentrer sur les migrants, et non sur les réfugiés et les demandeurs d'asile, auxquels s'applique le pacte mondial sur les réfugiés.

Pour toute question concernant le présent modèle, veuillez contacter le secrétariat du Réseau (unmignet@iom.in) ou le point focal du Réseau des Nations Unies dans votre pays.

1. Méthodologie à appliquer pour les examens volontaires du Pacte (environ 500 mots)

- a) Des informations pourront être données sur le processus de préparation de l'examen, indiquant par exemple comment les différents niveaux et secteurs gouvernementaux ont contribué aux réponses, et si et comment les approches associant l'ensemble des pouvoirs publics et l'ensemble de la société ont été appliquées ; si des parlements, des autorités locales et des institutions nationales des droits de l'homme ont été mobilisés ; quels mécanismes ont été utilisés pour mobiliser la société civile et d'autres parties prenantes



rondes et le débat d'orientation, et de faire paraître ce rapport 12 semaines au moins avant chaque forum (par. 14) ;

- Prié son président ou sa présidente d'organiser et de présider des auditions multipartites interactives informelles qui se dérouleront sur une journée, la veille de chaque forum, et auxquelles participeront toutes les parties prenantes mentionnées aux paragraphes 4 à 7 de la présente résolution et prié également son président ou sa présidente d'inviter le représentant ou la représentante de la société civile à présenter un résumé des auditions à la séance d'ouverture du débat plénier (par. 15) ;
- Pris acte de la création du Fonds d'amorçage pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et prié le Secrétaire général de faciliter la participation de représentants des pays en développement, notamment des pays les moins avancés, et d'autres parties prenantes concernées (par. 16 et 17) ;
- Prié le Secrétaire général, qui s'appuiera sur les éléments fournis par le réseau, d'établir une note d'information pour chaque table ronde et de la faire paraître six semaines au moins avant chaque forum (par. 22) ; et
- Prié le Directeur général de l'OIM, en sa qualité de Coordonnateur du réseau, d'animer le débat d'orientation en mettant l'accent sur les difficultés rencontrées dans le monde entier (par. 23).